Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE
Réf. :

BRON Tradition & Innovation

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250415DEC031

Objet: Avenants au marché Les Genets Lot n° 3 et n° 4

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-677 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 3 "Terrassements-VRD" conclu avec la société CHEVAL PAYSAGES SAS,

VU le marché n° 2023-678 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 4 "Démolition - Gros oeuvre – Maçonnerie" conclu avec la société ROUX CABRERO SAS,

VU l'avis favorable de la Comission d'Appel d'Offre du 10 avril 2025,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 4 du marché n° 2023-677 :
- Titulaire : CHEVAL PAYSAGES SAS – 26300 ALIXAN
- Dénomination du marché : construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot : 3 - Terrassements - VRD
- Objet : Prise en compe de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 1 783,60 euros H.T.

Article 2 : de signer l'avenant n° 2 du marché n° 2023-678 :
- Titulaire : ROUX CABRERO SAS – 07100 ANNONAY
- Dénomination du marché : construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot : 4 - Démolition - Gros oeuvre - Maçonnerie
- Objet : prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 2 300,00 euros H.T.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 16/04/2025
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

BRON
Tradition & Innovation

Construction du groupe scolaire Les Genets

Lot n° 3 – Terrassements - VRD

N° 2023-677

Avenant n°4

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **CHEVAL PAYSAGES –** 300 Route de Bayanne – 26300 ALIXAN, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 393 378 419 représentée par son Gérant Monsieur Benoit LAMBREY, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société ESPACES VERTS DES MONTS D'OR le marché public n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°3 : Terrassements – VRD pour un montant de 317 237, 70 € HT.

Par avenant n° 1 et consécutivement à une opération de fusion absorption, le marché a été transféré à la société CHEVAL PAYSAGES.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Ajout d'une tranchée y compris remblaiement pour réseau basse tension + fourreau TPC rouge aiguille suite à la demande de ENEDIS : + 873, 60 euros HT.
- Ajout d'une tranchée y compris remblaiement pour réseau TELECOM / TELEDISTRIBUTION + gaine PVC LST suite à demande de ENEDIS : + 910, 00 euros HT.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en moins-value est de **+ 1 783, 60 € HT.**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

	Marché Initial	Avenant n°2	Avenant n° 3	Avenant n° 4	Marché initial + avenant n°2+ avenant n° 3+ avenant n° 4
Montants en € H.T.	317 237,70€	+ 31 281, 50 €	+ 2 345, 00 €	+ 1 783, 60 €	**352 647, 80 €**
% d'augmentation		+9, 860 %	+ 0,740 %	+ 0,562%	+ 11,162%

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Lissieu....., le 21/03/25

CHEVAL PAYSAGES

Le Maire,
Jérémie BREAUD

CHEVAL PAYSAGES
SAS au Capital de 80 000 €
300, route de Bayanne - 26300 ALIXAN
Agence des Monts d'Or - 69380 LISSIEU
Tél. 04 78 47 61 92
RCS Romans 393 378 419 - TVA FR95 393 378 419

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

BRON
Tradition & Innovation

Construction du groupe scolaire Les Genets

Lot n° 04 – Démolition – Gros œuvre - Maçonnerie

N° 2023-678

Avenant n°2

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société ROUX CABRERO SAS – 4 rue du Docteur Reybard – ZI Marenthon II – 07100 ANNONAY, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de AUBENAS sous le numéro 336 520 226 représentée par son Directeur Général, Monsieur Bertrand SOUVIGNET, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société ROUX CABRERO SAS le marché public n° 2023-678 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°4 : Démolition – Gros œuvre – Maçonnerie pour un montant de 1 019 830, 00 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Réalisation de piquage 40 x 40 cm sur l'épaisseur du dallage y compris évacuation des déchets : + 875, 00 euros HT.
- 4 carottages supplémentaires dans le soubassement du voile de l'escalier du logement + piquage du dallage, évacuation des gravats, mise en place des fourreaux, réfection du dallage suite à demande de ENEDIS : + 1425, 00 euros HT.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + **2 300, 00 € HT.**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n° 2	Marché initial + avenant n°1 + avenant n° 2
Montants en € H.T.	1 019 830,00 €	+ 61 396,80 €	+ 2 300,00 €	**1 083 526,80 €**
% d'augmentation		+ 6,02 %	+0 , 226 %	+ 6,246 %

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Annonay……., le 21 mars 2025

SAS ROUX CABRERO

Le Maire,
Jérémie BREAUD

ROUX CABRERO

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

BRON
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 10 avril 2025

Avenant n°4 au marché n°2023-677 Construction du scolaire Les Genets Lot n°3 Terrassements – VRD

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	Excusée
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation .	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments	

☒ **Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**
☐ **Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.**

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2023-677 :

Pour : Unanimité Contre : Abstentions :

☐ rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2023-677 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

BRON
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 10 avril 2025

Avenant n°2 au marché n°2023-678 Construction du groupe scolaire Les Genets Lot n°4 Démolition- Gros œuvre – Maçonnerie

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC031A-AU

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	Excusée
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments	

☒ **Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**
☐ **Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.**

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2023-678 :

Pour : Unanimité Contre : Abstentions :

☐ rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2023-678 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET